

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-232 DU 27 MARS 2014

Chargeant Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et l'Insertion des Jeunes, de l'intérim de Monsieur **Safiou IDRISOU AFFO**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, pour compter du **16 mars 2014 au 28 mars 2014**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
Vu le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

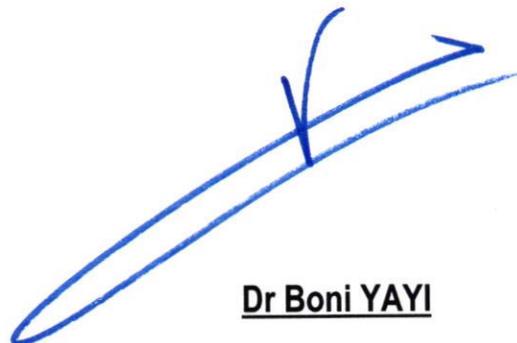
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **16 mars 2014 au 28 mars 2014**, Monsieur Alassane SOUMANOU, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et l'Insertion des Jeunes, est chargée de l'intérim de Monsieur **Safiou IDRISOU AFFO**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 mars 2014

Par le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MFASSNHPTA 4 - SGG 4 - Autres ministères 25 -
Départements 6 - JORB 1.

elo Mf